

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 septembre 2014	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	19 septembre 2014	communautaires
		En exercice: 51
		Présents : 44
		Votants : 49

Séance du 29 septembre 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt neuf deux mille quatorze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Gérard VERGNAUD (*arrivé à 19 h 10*), M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Bernard MORAIN, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC (*arrivé à 19 h 30*), M. Bruno JAN, Mme Monique GILLEQUIN

ETAIENT ABSENTS

M. Michel DEFRANCE, procuration à M. Laurent RIOTTE,
Mme Frédérique COLAS procuration à Mme Laurence MARCHAND,
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER,
M. Benoît HERR, procuration à Mme Christine DEVILLECHABROLLE,
Mme Monique MERCIER, suppléée par Mme Monique GILLEQUIN,
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY,
M. Patrice CHASSERY.
M. Daniel FROTTIER (a quitté la séance à 19 h 40 pour raison de santé à son domicile)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la collecte des déchets - 2015

OBJET : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la collecte des déchets - 2015

Vu l'article L 1521 – III – 1 du Code Général des Impôts,

Considérant que certaines entreprises font appel à un prestataire privé pour la collecte de leurs déchets,

Considérant les demandes des entreprises sollicitant l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2015, liste ci-dessous :

Entreprises de JOIGNY	
Bricomarché – SAS JOSIAN	Parc Commercial de la Petite Ile
Roady – Sas Cyrjem	rue des Entrepreneurs
Intermarché SA Philan	Parc Commercial de la Petite Ile – Rue des Entrepreneurs
Magasin GIFi – SASU DISTRI Joigny	Route de Montargis « Les Prés Sergents »
Puynesge	22 Route de Chamvres
Citroën MANAVA	RN 6 Champlay
Kiabi	parc commercial de la Petite Ile
Sealed Air	25 rue Valentin Privé
LIDL	35 Rue Charles Péguy – 67200 Strasbourg / Haute-pierre
YLTEC - SCI BRYL	30 A. route de Chamvres
GEMO Chaussures	ZI La Petite Ile – rue des Entrepreneurs
GEMO Vêtements	ZI La Petite Ile – rue des Entrepreneurs
Entreprises de SAINT JULIEN DU SAULT	
ESAT	ZI Les Manteaux
Cafétaria Evasion	ZI Les Manteaux
Bricomarché – SAS SAIJU	ZA Les Longues Raies
Intermarché – SAS SINJU	Route de Villeneuve/Yonne
Berner	14 rue Albert Berner – ZI les Manteaux

Considérant que ces sociétés ont apporté la preuve du recours à des entreprises spécialisées pour la collecte et le traitement de leurs déchets,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et du conseil des maires réunis le 11 septembre 2014,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

POUR : 48

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. Bernard MORAINÉ)

exonère de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les entreprises précitées pour l'année 2015,

demande au Centre des Impôts l'application de la présente délibération,

autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette exonération de la TEOM.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : 07/10/2014
date de publication : 07/10/2014



